

LIVRE BLANC

Harcèlement scolaire : prévenir la spirale infernale

Les jeunes et la prévention santé

COLLECTION FOCUS SUR...

Septembre 2021

Harcèlement scolaire : prévenir la spirale infernale

Les jeunes et la prévention santé

La Fondation d'entreprise Ramsay Santé

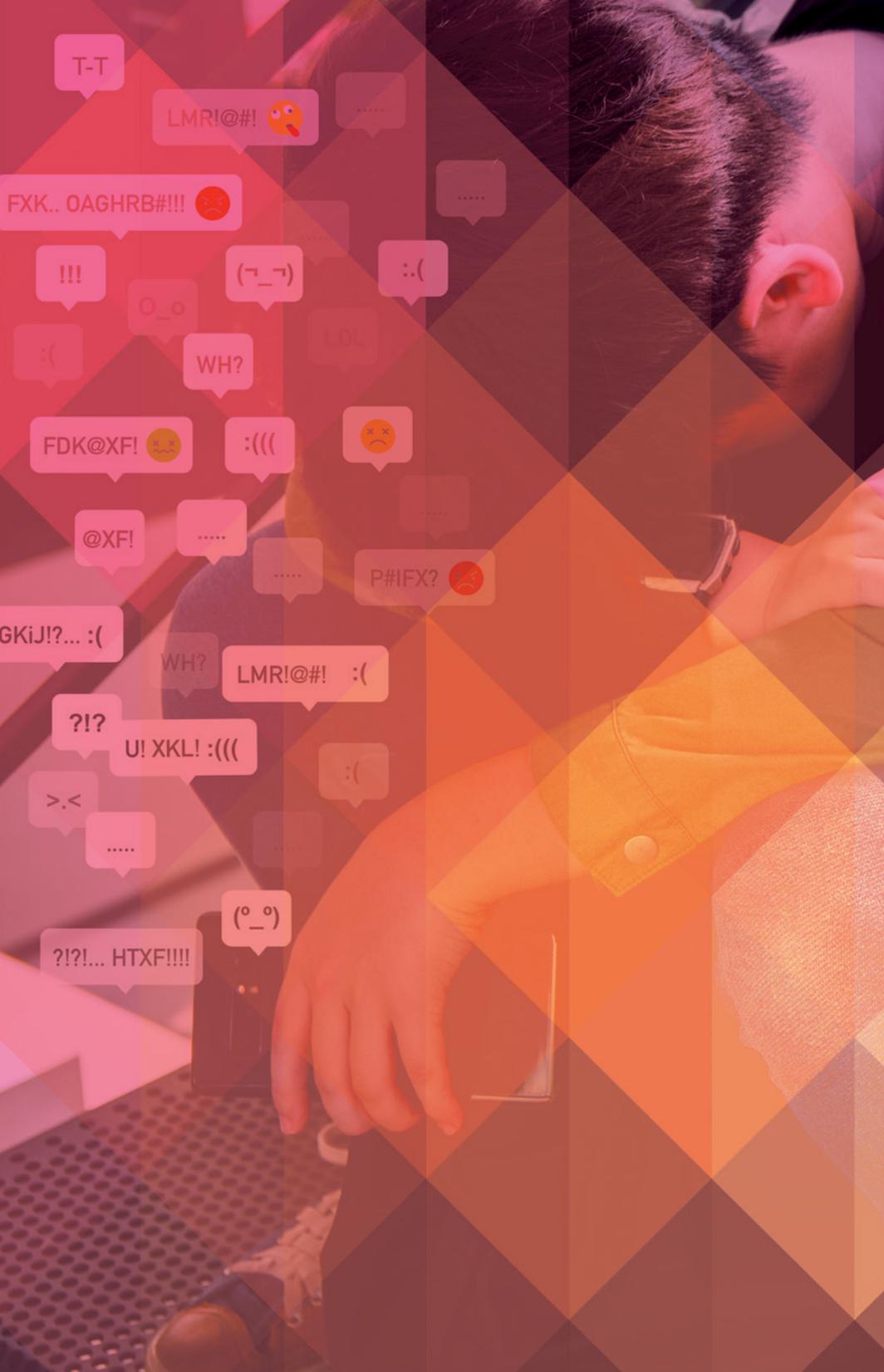
Initialement mobilisée autour du don de sang de cordon ombilical, la Fondation d'entreprise Ramsay Santé s'est engagée, depuis fin 2016, dans une démarche de Prévention Santé. Véritable enjeu de santé publique, la prévention doit s'adresser à tous pour le bénéfice de chacun. Pour sensibiliser, informer et susciter une prise de conscience collective, la Fondation d'entreprise Ramsay Santé développe des programmes novateurs et se veut un levier d'expérimentation, notamment à travers son programme d'incubation de start-ups et d'associations : le Prevent2Care Lab. La Fondation s'emploie à générer le passage à l'acte en co-crédant et en soutenant des actions ciblées d'associations dans toute la France et en s'impliquant grâce à l'engagement des 29 000 collaborateurs et 7 500 médecins du Groupe en France, particulièrement sensibles aux enjeux de la prévention.

Ramsay Santé, leader européen de la prise en charge globale du patient

Après le rachat du groupe suédois Capio en 2018, Ramsay Santé est devenu l'un des leaders européens de la prise en charge globale du patient. Le Groupe compte aujourd'hui 36 000 salariés et travaille avec près de 8 600 praticiens libéraux. Présent dans cinq pays (France, Suède, Norvège, Danemark, et Italie), Ramsay Santé soigne plus de sept millions de patients par an dans ses 350 établissements, dont 133 en France.

Sommaire

Harcèlement et cyberharcèlement en milieu scolaire : vers une meilleure prise de conscience	9
Quels dispositifs pour faire face aux violences en milieu scolaire ?	19
Organiser aujourd’hui la prévention de demain.....	27
Les sites d’informations et de ressources sur le harcèlement scolaire.....	34
Remerciements.....	35
La gouvernance de la Fondation d’entreprise Ramsay Santé	36



T-T

LMR!@#!



.....

FXK.. OAGHRB#!!!



!!!

(^_^)

:(

O_o

:(

WH?

LOL

FDK@XF!



:(((



@XF!

.....

P#IFX?



GKiJ!?... :(

WH?

LMR!@#! :(

?!?

U! XKL! :(((

>.<

:(

.....

(^_^)

?!?!... HTXF!!!!



1

Harcèlement et cyberharcèlement en milieu scolaire : vers une meilleure prise de conscience

Depuis 2018, la Fondation d'entreprise Ramsay Santé organise des Rencontres Prévention Santé pour mobiliser et accélérer le partage des connaissances en matière de prévention. Depuis deux ans, elle cible de manière privilégiée les jeunes, un public particulièrement exposé aux conduites à risque et troubles psychiques. Parce que la prévention se construit dès le plus jeune âge, permettre à la jeunesse d'agir activement en faveur de sa santé est une priorité.

En octobre 2020, la 3^{ème} édition des Rencontres Prévention Santé a été consacrée au thème difficile du suicide chez les jeunes, à travers des webinaires disponibles en replay¹. Les échanges qui en ont découlé, ainsi que le livre blanc publié au plus fort de la crise sanitaire sous le titre « Le suicide chez les jeunes, l'autre urgence », ont permis de mettre l'accent sur la fragilité de l'équilibre mental des jeunes, d'autant plus éprouvé en contexte de pandémie.

De fait, les chiffres sur la santé mentale des jeunes ont de quoi inquiéter. Selon l'étude menée entre septembre et octobre 2020 par la Fondation d'entreprise Ramsay Santé et le média conversationnel Jam sur un échantillon de 5 000 individus âgés de 15 à 25 ans, deux jeunes sur trois auraient déjà eu des idées noires. Pourtant, en cas de pensées suicidaires, un jeune sur deux n'en parlerait à personne. Une réalité qui rappelle la nécessité de construire des dispositifs de prévention et d'écoute d'envergure à destination des jeunes, avec les jeunes.

Incertitudes concernant l'avenir, sentiment de solitude, anxiété liée à la pandémie... De nombreux éléments favorisent l'apparition de pensées suicidaires chez les jeunes. Parmi eux, le harcèlement et le cyberharcèlement apparaissent comme facteurs de risque numéro 1 de pensées suicidaires. Et pour cause, au cours d'un second sondage réalisé auprès de 500 jeunes² par

1 <http://rencontres-prevention-sante.fr/edition-2020/videos/>

2 Sondage réalisé auprès de 500 jeunes représentatifs de la population des 15-25 ans en France selon les quotas de l'INSEE, entre le 28 mars et le 20 avril 2021.

Jam et la Fondation d'entreprise Ramsay Santé 70% des jeunes interrogés disaient avoir déjà été victimes de harcèlement à l'école. 39 % déclaraient en avoir eux-mêmes souffert et 23% estimaient l'avoir vécu de loin. Des phénomènes qui se déroulent dans le cadre scolaire, sur lesquels se sont penchés experts de la prévention, médecins, chercheurs et membres d'associations lors de la 4^{ème} édition des Rencontres Prévention Santé, qui se sont tenues le 10 juin 2021, à revoir en replay¹.

Quelle place tient le harcèlement en milieu scolaire dans la vie des jeunes ? Quels dispositifs existent pour enrayer ce phénomène ? Comment protéger les jeunes efficacement et construire la prévention de demain ?

La lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement doit devenir une cause collective, pour mettre fin à la spirale infernale.

Le harcèlement scolaire : un fléau enfin reconnu

Le harcèlement en milieu scolaire est défini par le ministère de l'Éducation nationale comme un ensemble de comportements agressifs, exercés de manière répétée, comprenant menaces, messages injurieux, bousculades, insultes et coups. Mais pendant longtemps, ce phénomène n'a pas été bien compris ni reconnu, car considéré comme marginal. Pourtant, depuis plusieurs décennies, le harcèlement entre pairs en milieu scolaire fait des ravages dans les écoles primaires, collèges et dans une moindre mesure dans les lycées, touchant toutes les catégories d'élèves.

À l'échelle internationale, les premiers travaux sur le harcèlement scolaire, que l'on doit à Anatol Pikas, né en Estonie, ayant vécu en Suède et professeur en psychologie de l'éducation aux États-Unis, datent des années 70². Au début des années 90, le

1 <https://www.yuca.tv/fr/fondationramsaysante/rencontrespreventionsante10062021>

2 <https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/agir/ressource/ressourceld/la-methode-de-la-preoccupation-partagee.html>

chercheur suédo-norvégien Dan Olweus qui travaillait depuis des années sur le sujet a été le premier à donner une définition claire du phénomène de « school bullying »¹, décrit comme la répétition d'actes malveillants perpétrés par un ou plusieurs élèves dans le cadre scolaire. En 1994, les travaux du psychologue britannique Peter Smith² sont venus enrichir cette définition, y ajoutant l'idée d'emprise. La notion de harcèlement scolaire telle qu'on la connaît aujourd'hui était née. Les trois critères permettant de différencier ce phénomène des autres formes de violence sont : l'intentionnalité et donc le désir de nuire, la répétition et la durée dans le temps, l'instauration d'un rapport de domination au sein du cadre scolaire.

En France, il aura fallu attendre le début des années 2010 pour que les pouvoirs publics se penchent sur cette question. En 2011, Eric Debarbieux, professeur émérite en Sciences de l'éducation et vice-président de l'association Prévenance, publiait, pour l'Observatoire International de la Violence à l'École, un rapport remis au ministère de l'Éducation nationale. Il y décrivait l'ampleur du phénomène en milieu scolaire et exposait un éventail de solutions visant à le prévenir et l'enrayer. En 2013³, puis en 2015⁴ des campagnes de lutte contre le harcèlement scolaire d'ampleur ont finalement été mises en place à l'échelle nationale.

En parallèle, les travaux menés sur plusieurs décennies par la pédopsychiatre française Nicole Catheline ont permis de d'attirer l'attention du public, des médias, des soignants et des pouvoirs publics sur la question du harcèlement en milieu scolaire. La publication en 2015 de son ouvrage *Le harcèlement scolaire*⁵ dans la collection « Que sais-je » a contribué à relancer

1 https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/fileadmin/user_upload/articles/Quest_ce_que_le_harcèlement_secondaire_25_idees_recues_FAQ.pdf

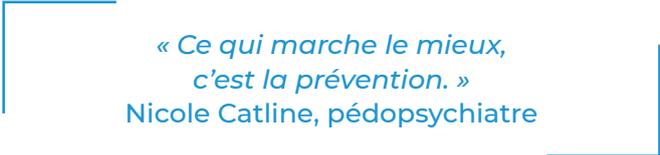
2 http://www.mda-au.fr/assets/files/Harcelements_entre_pairs%20en_%20milieu_scolaire_%20novembre_2015.pdf

3 https://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/wp-content/uploads/2015/10/Campagne-Non-au-harcèlement_-Guide-1er-degré-que-faire-pour-agir-contre-le-harcèlement.pdf

4 <https://www.lesechos.fr/2015/02/harcèlement-scolaire-najat-vallaud-belkacem-appelle-a-une-prise-de-conscience-plus-forte-243653>

5 Nicole Catheline, *Le harcèlement scolaire*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2015, 128 p., ISBN : 9782130731672.

les débats autour de cette question et à appuyer l'urgence à agir de manière collective. « *Ce qui marche le mieux, c'est la prévention*, déclarait-elle au journal Libération en mars 2021 suite au décès de la jeune Alisha, harcelée par des camarades de lycée¹. *Il est nécessaire que ce soit le plus étendu possible dans la cité : bien sûr avec l'école et les parents, mais aussi avec les centres socio-culturels, certains clubs sportifs. Ça doit être géré par les mairies, avec les inspections académiques. Il faut que ce soit la collectivité, la société, qui encadre les enfants, et pas que chacun dise "c'est à toi de le faire" : c'est à tout le monde d'agir.* »



*« Ce qui marche le mieux,
c'est la prévention. »*
Nicole Catline, pédopsychiatre

Car malheureusement, les derniers chiffres du ministère de l'Éducation nationale datés de novembre 2020 établissent que 12 % des élèves de primaire demeurent touchés par des situations de harcèlement, dont 5 % de manière sévère. Au collège, 5,6 % des élèves déclarent être confrontés à des situations qu'ils identifient comme étant du harcèlement. Quant aux lycéens, ils sont 4,1 % à vivre des situations de harcèlement qu'ils considèrent comme sévères ou très sévères. Des chiffres troublants qui poussent les professionnels de la santé mentale à tirer de nouveau la sonnette d'alarme.

L'étude menée conjointement par la Fondation d'entreprise Ramsay Santé et le média Jam reflète malheureusement cette réalité : 39 % des jeunes interrogés, dont près de 50 % de filles ont déjà vécu ce type de situation. Des expériences traumatisantes qui entraînent une rupture des liens sociaux, un manque de confiance, un sentiment de solitude, des crises d'angoisse et font naître des phobies scolaires chez les enfants et les adolescents qui y sont confrontés.

¹ https://www.liberation.fr/societe/harcèlement-scolaire-les-adultes-doivent-se-mettre-ensemble-pour-qu'il-ny-ait-pas-de-trou-dans-la-raquette-20210311_JTUOBSD47BENZITUU5RSWZOTYE/

Il faut dire que le milieu scolaire est l'endroit où enfants et adolescents passent l'essentiel de leur temps. Un microcosme régi par des règles et codes bien spécifiques qui ne suffisent pas à endiguer les violences entre élèves. Une réalité que viennent nourrir les pratiques numériques : aujourd'hui, le cyberharcèlement est un phénomène de plus en plus courant, qui, sur la durée, provoque des dommages considérables sur la santé mentale et peut laisser des séquelles durables, comme le confirment 25 % des répondants au sondage.

Quand les pratiques numériques nourrissent les pratiques de harcèlement

Depuis plusieurs années, les cyberviolences ont infiltré le milieu scolaire, touchant des élèves de plus en plus jeunes. En France, 25 % des collégiens¹ disent avoir déjà été la cible d'attaques perpétrées via les réseaux sociaux et 7 % d'entre eux les assimilent à des pratiques de cyberharcèlement. Au lycée, 9,9 % des jeunes² ont été touchés par des vidéos et photos humiliantes. Des formes de harcèlement protéiformes, qui ciblent particulièrement l'origine, la religion, l'orientation sexuelle, le style vestimentaire ou encore le physique des victimes.

Aujourd'hui, le numérique fait partie intégrante du quotidien de tous, y compris des enfants et adolescents. Preuve en est, 88 %³ des Français de plus de 12 ans sont des internautes réguliers et parmi les 12-17 ans, 73 %⁴ seraient équipés d'un téléphone portable. « *Il faut accepter le fait que les plus jeunes sont nés avec cette technologie et vivent avec* », explique Daniel Jasmin, co-fondateur des Centres Relier et de l'École des Réseaux Sociaux. Car en plus d'être un vecteur important de

1 MEN-Depp, enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des collégiens 2017, 2013 et 2011.

2 MENJ-Depp, enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des lycéens 2018.

3 Baromètre du numérique du ministère de l'Économie, 2019.

4 Ibid.

socialisation pour les individus de tous âges, le numérique est également un facteur d'intégration au sein de la société, en témoignent les 68 % de Français qui considèrent qu'internet permet de se sentir intégré¹.

Les réseaux sociaux n'ont pas fait exploser les phénomènes de harcèlement mais fournissent un lieu supplémentaire où s'exercent les violences entre élèves.

Malheureusement, ces pratiques numériques se font le relai des violences commises dans le cadre de harcèlement en milieu scolaire, comme l'explique Eric Debarbieux. « *Dans 80 % des cas, les cyber-agresseurs sont des camarades d'école, de collègue ou de lycée. Ces phénomènes sont le prolongement d'actes de harcèlement en milieu scolaire* ». Une information que confirme Justine Atlan, membre du comité d'experts contre le harcèlement auprès du ministère de l'Éducation nationale et directrice générale de l'association e-Enfance et du 3018², numéro national de lutte contre le cyberharcèlement. Pour elle, contrairement à une idée reçue, les réseaux sociaux n'ont pas fait exploser les phénomènes de harcèlement, mais fournissent un lieu supplémentaire où s'exercent les violences entre élèves. Seul « avantage » du harcèlement en ligne par rapport au harcèlement perpétré au sein des établissements scolaires, il est plus facilement repérable et démontrable : « *Le cyberharcèlement laisse des traces tangibles, donnant aux élèves et à leurs familles la possibilité de dénoncer les violences et d'en fournir des preuves* », précise-t-elle. Encore faut-il que le dialogue puisse s'engager entre les harcelés, leurs familles ainsi que les professionnels de l'Éducation nationale.

1 Ibid.

2 3018, le numéro national pour les jeunes victimes de violences numériques et l'aide à la parentalité numérique est également disponible sur 3018.fr, par tchat, Messenger et Whatsapp.

Des phénomènes difficiles à endiguer

Pour enrayer le harcèlement en milieu scolaire, la mobilisation s'organise du côté des pouvoirs publics. En 2019, un nouveau plan d'action comprenant 10 mesures phares a vu le jour et une Journée internationale contre la violence et le harcèlement en milieu scolaire, ciblant aussi le cyberharcèlement, a été lancée. Des dispositifs nécessaires mais insuffisants d'après Erwan Balanant, député de la 8^{ème} circonscription du Finistère et auteur du rapport de la mission gouvernementale « Comprendre et combattre le harcèlement scolaire » : « *Même si la question du harcèlement en milieu scolaire est aujourd'hui entrée dans le débat public, ce n'est pas encore une cause nationale. Il faut massifier et intensifier nos efforts pour combattre ces comportements* ».

Par difficulté à percevoir les adultes en milieu scolaire comme des personnes ressources, beaucoup de jeunes harcelés se taisent.

Car malheureusement, en dépit des politiques publiques amorcées et des dispositifs anti-harcèlement mis en place par l'Éducation nationale, ces comportements destructeurs sont encore tristement d'actualité et les chiffres sur le harcèlement scolaire ne diminuent pas. Un constat qui s'explique en partie par la difficulté des jeunes à dénoncer les situations de harcèlement. L'étude sur le harcèlement scolaire, réalisée par la Fondation d'entreprise Ramsay Santé et Jam en 2021, laisse en effet apparaître que face à des cas de harcèlement, les jeunes préfèrent s'adresser directement à la victime (36 %) ou au harceleur (19 %). La direction, les professeurs et la famille viennent loin derrière dans le sondage, avec respectivement 15 %, 9 % et 6 %. Aussi, par peur de représailles, mais également par difficulté à percevoir les adultes en milieu scolaire comme des personnes ressources, beaucoup de jeunes harcelés ne parlent pas. « *Beaucoup ne s'en remettent pas aux adultes qu'ils côtoient* ».

tous les jours à l'école, ajoute le Dr Jean-Luc Martinez, psychiatre à la clinique des Trois Cyprès à Marseille. *Il y a cette idée que ces adultes ne prendront pas en compte leur souffrance, qu'ils ne relayeront pas les accusations et que le harcèlement pourra se poursuivre sans que personne n'intervienne. En consultation, les jeunes mettent vraiment en avant la passivité des adultes* ». En dépit du désir des professionnels de l'Éducation nationale de faire évoluer la situation, les outils manquent pour faire face à ce fléau en milieu scolaire. Les dispositifs prévus pour mettre fin à ces comportements sont très longs à mettre en place et s'avèrent souvent peu efficaces. Une réalité qui nourrit le découragement des professionnels de l'éducation : « *Les adultes en milieu scolaire sont confrontés à un fort sentiment d'impuissance, difficile à gérer* », précise Eric Debarbieux.

Aussi, afin d'accompagner la lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement en milieu scolaire, les associations se mobilisent aux côtés de l'Éducation nationale pour mettre au point des initiatives innovantes à destination des élèves.

Nos convictions

Tout problème entre enfants dans une cours d'école n'est pas du harcèlement scolaire. Il existe aujourd'hui une définition précise qui permet aux victimes de se reconnaître comme telles et de le dire. Pour mieux lutter contre de harcèlement, cette prise de conscience du phénomène doit être collective : le milieu scolaire et périscolaire, les clubs sportifs, les parents, les médias... les enfants eux-mêmes.



A blurred background image showing a group of people in a meeting or classroom setting. The image is overlaid with a semi-transparent pattern of overlapping diamond shapes in shades of purple, pink, and orange. The text is overlaid on this pattern.

2

**Quels dispositifs pour
prévenir les violences
en milieu scolaire ?**

En 2020, la Fondation d'entreprise Ramsay Santé et Make.org, organisme qui développe des consultations citoyennes sur des sujets d'intérêt général, se sont interrogés sur la manière de protéger efficacement les jeunes contre le harcèlement à l'école. « *Nous avons interrogé des parents et professionnels de l'éducation pour savoir ce qui, d'après eux, permettrait de lutter efficacement contre ces comportements dans le cadre scolaire* », explique Axel Dauchez, directeur général de [Make.org](https://www.make.org). Résultat, 13 835 participants ont répondu à la consultation. D'après cet échantillon, la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire doit reposer sur trois piliers majeurs :

- La formation des professionnels de l'enseignement et du périscolaire
- La modification des programmes scolaires pour enseigner davantage les savoir-être
- Des actions visant à encourager la solidarité entre élèves

Face au harcèlement entre élèves, les initiatives du secteur public, privé, des associations ou encore des citoyens se multiplient, faisant écho à ces 3 propositions.

(Re)-faire groupe : lutter contre les phénomènes d'exclusion

« *Quand on parle de harcèlement en milieu scolaire, il n'est pas question de désigner des gentils et des méchants, explique Marie-Pierre Lescure, psychopédagogue, directrice pédagogique de l'association Educat. « Ces comportements sont le reflet de problèmes favorisés par une société qui génère de l'exclusion. La recherche de solutions ne peut être que systémique, dans la création d'un "bien vivre ensemble" qui s'apprendrait à l'école, favorisant l'acquisition de compétences psychosociales chez les enfants, ainsi que le développement de processus de coopération pour apprendre, se protéger, créer... »*

Des propos corroborés par Éric Debarbieux : « *Le cadre scolaire fait écho à la vie des adultes. Hors, la société est globalement tournée vers le rejet d'autrui, ce qui se répercute dans les cours de récréation* ».

Pour ce faire, l'association Educat, créée par Marie-Pierre Lescure, a mis au point un « kit harcèlement ». Transmis aux enseignants et aux élèves et s'accompagnant d'une formation personnalisée, ce dispositif a vocation à transmettre les clés du vivre-ensemble pour refaire société. « *Ce travail sur le terrain nous permet de mettre en place des solutions concrètes pour relier les jeunes entre eux, leur apprendre à faire groupe, encourager les échanges et déconstruire les mécanismes sociaux qui poussent certains élèves à en isoler d'autres* ». Une initiative qui permet de sortir d'un modèle fortement ancré de compétition, qui tend à pressuriser les jeunes. « *Dépasser ces schémas permet de devenir meilleur avec les autres, pas contre les autres* », précise la spécialiste.

Déconstruire les phénomènes de groupe qui nourrissent des comportements d'exclusion à l'intérieur des établissements scolaires.

Ce constat, Marie Quartier, professeure agrégée de lettres, licenciée de psychologie et co-fondatrice de l'association Resis, le partage. C'est d'ailleurs ce qui l'a poussée à s'associer à Jean-Pierre Bellon, professeur de philosophie et l'un des pionniers de la lutte contre le harcèlement scolaire, pour développer une « méthode de la préoccupation partagée ». Ce protocole d'intervention inspiré de la méthode suédoise d'Anatol Pikas¹ est proposé aux établissements scolaires pour apporter des réponses rapides aux situations de harcèlement. « *Ce dispositif permet de résoudre près de 80 % des situations de harcèlement*, explique la spécialiste. *Il repose sur la volonté de briser les effets délétères du groupe. Cela permet de ré-individualiser les élèves pour les sortir des dynamiques de groupe et ainsi refaire du cadre scolaire un lieu ressource, d'écoute et vecteur d'empathie* ».

¹ <https://www.reseau-canope.fr/notice/la-methode-de-la-preoccupation-partagee.html>

Le programme pHARe¹, lancé officiellement par le ministre de l'Éducation nationale fin juin s'appuie largement sur la méthode de la préoccupation partagée. Testé dans 6 académies pilotes de 2019 à 2021, le dispositif va s'étendre à l'ensemble des académies à la rentrée 2021.

L'action sur le terrain : clé de voute de la lutte contre le harcèlement

Pour Hugo Martinez, ayant lui-même subi un harcèlement scolaire pendant plus de 10 ans, aujourd'hui étudiant et président de l'association Hugo !, les phénomènes de harcèlement doivent être pris à bras le corps sur le terrain et par l'ensemble des adultes présents en milieu scolaire. *« Il faut agir dès aujourd'hui dans les lieux où se trouvent les jeunes. Les enseignants ne sont pas les seuls à devoir être formés. Cela doit aussi concerner les agents d'entretien, les personnels administratifs, soit tous les adultes qui sont amenés à côtoyer les jeunes dans le cadre scolaire, mais également en mairie et dans tous les autres lieux qui accueillent des enfants et des adolescents »*. Dans cette optique, son association, fondée en janvier 2018 et qui compte aujourd'hui une cinquantaine de bénévoles, a créé un centre de formation dédié au harcèlement scolaire. Pour mener à bien sa mission, l'association prend le parti de recevoir également les harceleurs : *« Quelqu'un qui harcèle est forcément lui-même en souffrance. Il faut que les harceleurs aient un suivi thérapeutique pour leur permettre de comprendre la source de leur mal-être et leur permettre d'en guérir »*. Un projet qui vise à souder les différentes parties prenantes sur les lieux mêmes où se déroulent les phénomènes de harcèlement.

L'association Marion la main tendue, créée en 2014 par Nora Fraisse, s'investit également sur le terrain pour recevoir et accompagner les élèves victimes de harcèlement et leur famille. En 2020, l'association a ouvert la première structure française

¹ <https://www.education.gouv.fr/lancement-du-programme-phare-rentree-2021-generalisation-tous-les-etablissements-du-programme-de-323432>

entièrement dédiée à la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire. Y sont proposés une prise en charge globale et gratuite, une aide juridique et un soutien psychologique pour accompagner au plus près les victimes, mais également les agresseurs, dans l'espoir de favoriser leur réinsertion. D'ici quelques temps, la structure espère pouvoir ouvrir une « Maison de Marion » dans chaque région, pour répondre au mieux aux problématiques de harcèlement au niveau local.

Quant aux municipalités, elles ont aussi un rôle central à jouer : « *Elles sont un interlocuteur privilégié pour les familles qui s'y rendent naturellement* », explique Justine Atlan. Aujourd'hui, il faut donc sensibiliser les adultes présents dans les différents lieux de rencontre à ces questions.

Parler le langage des adolescents : se former aux codes du numérique

Mais au-delà des actions menées sur le terrain, comment agir contre le harcèlement entre élèves hors des murs de l'école ? C'est toute la difficulté que posent les pratiques de cyberharcèlement, difficilement identifiables et donc maîtrisables. Pour Justine Atlan, directrice générale de l'association e-Enfance, agréée par le ministère de l'Éducation nationale, pour mener des actions de sensibilisation dans les établissements scolaires, la réussite des dispositifs anti-harcèlement en ligne repose en grande partie sur la rapidité d'action.

La réactivité, l'association e-Enfance en a fait son mot d'ordre. Précurseur depuis 15 ans dans la protection de l'enfance sur internet et l'éducation à la citoyenneté numérique, e-Enfance a lancé avec le soutien du Gouvernement, le 3018, numéro national contre les violences numériques, partenaire officiel du ministère de l'Éducation nationale dans la lutte contre le harcèlement entre élèves. 100 % anonyme et confidentiel, le 3018 est tiers de confiance auprès des réseaux sociaux pour signaler et faire supprimer des contenus préjudiciables en quelques

heures : diffusion de photos humiliantes sur les réseaux, menaces, insultes, rumeurs etc. « *Nous avons mis en place, avec les plateformes, des procédures de signalement prioritaires et accélérées pour venir en aide aux victimes de cyberharcèlement. La prise en charge est immédiate pour éviter que la situation ne dure et qu'elle alimente le traumatisme du jeune harcelé* ».

Les jeunes utilisent les réseaux sociaux seuls, de plus en plus jeunes. C'est un fait qu'il faut acter. C'est aux parents de leur faire prendre conscience que ce qu'ils publient a un impact.

Aujourd'hui, investir le terrain du numérique est donc primordial pour prévenir les pratiques de harcèlement en ligne, mais également fournir des espaces digitaux d'entraide pour recueillir la parole des victimes. C'est cette conviction qui a encouragé Daniel Jasmin à co-fonder l'École des Réseaux Sociaux, une initiative qui vise à lutter contre le cyberharcèlement dès l'école primaire. Ce dispositif gratuit a vocation à former parents et professionnels de l'éducation aux codes des réseaux sociaux, afin qu'ils sensibilisent les plus jeunes à une utilisation responsable de ces outils et ainsi, créer un cadre de référence autour des pratiques numériques. Des jeux éducatifs à destination des enfants permettent de les préparer aux situations à risque couramment rencontrés sur le net. « *Les jeunes utilisent les réseaux seuls de plus en plus tôt, c'est une réalité contre laquelle on ne peut pas lutter. Il faut donc les encourager à parler de leur vie numérique, afin de créer un cadre éducatif sans les faire culpabiliser. Aujourd'hui, on sait que seulement dans 50 % des cas, les jeunes victimes de cyberharcèlement se confient à leurs parents* ». Un chiffre encourageant, mais encore trop faible.

Au-delà de l'éducation aux usages numérique, les problématiques de harcèlement doivent être davantage abordées sur les réseaux sociaux. Et pour ouvrir la voie à ces sujets, rien de tel que des jeunes pour parler aux jeunes : « *Nous sommes en train d'investir les réseaux sociaux Tiktok et Instagram, les plus utilisés par les enfants et adolescents, explique Daniel Jasmin. Les mieux placés pour parler aux jeunes du harcèlement sont des jeunes influenceurs qui, en partageant publiquement leur vie, ont souvent eux-mêmes vécu ces situations. Ces porte-paroles savent trouver les mots et les façons de sensibiliser massivement les plus jeunes afin qu'ils se protègent mieux et sachent comment réagir quand une situation les dépasse* ».

Nos convictions

Prévenir le harcèlement, au sein de l'institution scolaire, et son corollaire sur les réseaux sociaux, c'est travailler bien en amont, en formant les enfants au vivre ensemble. C'est également investir le numérique et travailler des solutions pour et par les jeunes.



A person wearing a pink long-sleeved shirt is sitting and writing on a clipboard. The background is a blurred meeting or office setting. The image is overlaid with a semi-transparent geometric pattern of overlapping triangles in shades of orange, red, and pink.

3

**Organiser
aujourd'hui
la prévention
de demain**

Ces différentes initiatives témoignent d'une prise de conscience générale à l'égard des phénomènes de harcèlement et de la mise en place sur le terrain d'initiatives vertueuses, visant à mettre fin à ce phénomène en milieu scolaire. Malgré tout, les professionnels le disent : il faut aujourd'hui aller encore un cran plus loin.

Définir un cadre juridique clair

Selon Maître Valérie Piau, avocate au Barreau de Paris, spécialiste du droit des élèves et des parents d'élèves « *le harcèlement scolaire nécessite une double réponse à la fois sur le plan scolaire et pénal dans les cas les plus graves. L'action pénale et scolaire n'ont pas le même but* ».

La réponse de l'Éducation nationale vise à faire cesser immédiatement le harcèlement au sein de l'école vis-à-vis de la victime, à donner une sanction pédagogique au harceleur et à promouvoir la prévention auprès des élèves. Cette réponse disciplinaire doit être extrêmement rapide vis-à-vis de l'élève pour faire cesser le harcèlement. L'établissement scolaire doit assurer la sécurité des élèves et agir en cas de harcèlement. Le droit pour chaque élève de ne pas être harcelé à l'école est inscrit depuis 2019 à l'article L511-3-1 du code de l'éducation selon lequel : « *Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale* ».

Les cas de harcèlement en milieu scolaire sont majoritairement traités en vase-clos : « *Le chef d'établissement est à la fois enquêteur, procureur et juge lors des conseils de discipline. Il faudrait que ceux-ci soient menés par des personnes externes à l'établissement pour plus d'objectivité* », relève Maître Piau. Car en dépit des avancées en matière de prévention et de prise en charge, un flou juridique subsiste : « *à ce jour, le harcèlement en milieu scolaire et le cyberharcèlement sont sanctionnés pénalement dans le cadre d'une infraction générale au titre du harcèlement moral* », rappelle l'avocate.

« L'heure est à l'intensification des politiques publiques, avance Erwan Balanant. Il faut définir plus clairement ce qu'est le harcèlement entre pairs en milieu scolaire, sortir du silo de l'Éducation nationale et amorcer un travail collectif qui inclut le ministère de l'Intérieur, de la Justice, de la Santé, la Protection de l'enfance, le ministère des Sports etc. pour en faire une cause nationale ». Actuellement, même s'il peut être puni devant la justice lorsqu'un délit de harcèlement moral est retenu, le harcèlement en milieu scolaire ne constitue pas une infraction spécifique. Une réalité qui empêche, à ce jour, de mesurer précisément l'ampleur des cas au sein des différents établissements scolaires.

Désormais, une jurisprudence du 7 mai 2021 a reconnu que le droit pour un élève, de ne pas être soumis au harcèlement moral de la part des autres élèves constitue une liberté fondamentale.

Cependant, des avancées ont lieu : « Une jurisprudence du 7 mai 2021 a reconnu que le droit pour un élève, de ne pas être soumis au harcèlement moral de la part des autres élèves constitue une liberté fondamentale. Ce droit induit, en théorie, une exigence de réponse rapide de la part de l'établissement en cas de harcèlement », souligne Maître Piau. En pratique, tous les personnels de l'Éducation nationale ont une obligation d'action immédiate lorsqu'ils se trouvent face à des cas de harcèlement, et cette jurisprudence va dans le bon sens pour l'avocate. Malgré tout, ces dispositifs restent insuffisants selon Justine Atlan : « Pour que l'action immédiate soit requise, il faut attendre qu'il y ait des faits graves commis à l'encontre de l'enfant. Pour moi, on n'est encore pas assez tôt dans le processus ». Alors que faire ? « Responsabiliser les professionnels de l'école pour que tous aient conscience qu'ils ont un rôle à jouer pour lutter contre ce fléau » ajoute-t-elle.

Repenser le sens donné à l'école

Et si la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire passait aussi par une remise en question plus globale du sens donné à l'école et des valeurs qu'elle doit contribuer à transmettre ? En parallèle de la responsabilisation des adultes et des élèves, ne faudrait-il pas aussi repenser la manière dont les politiques éducatives imprègnent le quotidien des jeunes ?

« *On a tendance à penser que la mission principale de l'école est de transmettre des connaissances. Le reste est secondaire. Mais prendre soin des élèves, les écouter, doit être une priorité, explique Eric Debarbieux. Ces actions doivent être menées en parallèle de la transmission des connaissances* ». Cette idée, souvent admise, que ce ne sont pas forcément aux professeurs de traiter les problématiques de harcèlement entre élèves, contribue à la perpétuation des phénomènes de harcèlement en milieu scolaire, comme le confirme Valérie Piau : « *Les études montrent qu'il y a souvent un défaut de surveillance des adultes autour des situations de harcèlement et d'intimidation* ».

Les jeunes attendent peu de l'institution scolaire pour lutter contre le harcèlement. Pourtant, c'est là qu'ils se forment en tant qu'être social.

D'après Eric Debarbieux, le changement ne pourra arriver qu'avec une remise en cause globale du sens donné à l'école. Une thèse que soutient Erwan Balanant : « *Le harcèlement scolaire dégrade la confiance qu'on peut avoir dans la société. Hors, si les enfants n'apprennent pas au plus tôt l'empathie et la bienveillance, ces phénomènes vont se perpétuer indéfiniment* ». Redéfinir le droit à une scolarité sans violence et sans harcèlement scolaire doit donc devenir une priorité pour les professionnels de l'éducation, pour les inciter à créer des espaces qui favorisent la bienveillance et l'entraide. D'ailleurs, cette question

de la bienveillance à l'école s'est invitée depuis quelques années dans les débats pédagogiques et éducatifs¹, dans un contexte où, aujourd'hui encore, le système scolaire favorise la compétition entre élèves. Un fonctionnement qui contribue à l'essor de vulnérabilités au sein du groupe.

Mettre fin à la loi du plus fort au sein des établissements scolaires, qui va souvent de pair avec la loi du silence, implique de repenser la notion de « vie scolaire » et de « vivre-ensemble » de manière globale.

Relayer les histoires de harcèlement et de réparation

On l'aura compris, pour lutter efficacement contre la violence entre élèves, le harcèlement en milieu scolaire doit devenir une problématique de premier plan. Dans ce contexte, les victimes doivent pouvoir être entendues et leur témoignage rendu accessible au plus grand nombre. Aujourd'hui, de plus en plus de jeunes et de familles font état du harcèlement vécu en milieu scolaire et de ses conséquences sur le long terme : « *Ces phénomènes ont un coût pour la société*, explique Marie-Pierre Lescure. *Les individus qui ont été harcelés dans le cadre scolaire sont marqués à vie. Malheureusement, cela peut déclencher des problématiques de santé comme des dépressions par exemple* ».

Bien que peu à peu, la parole se libère, renforcer la diffusion de témoignages de jeunes victimes de violences en milieu scolaire, peut permettre à d'autres jeunes de trouver le courage de tirer la sonnette d'alarme. Car bien souvent, les victimes ne sont pas conscientes qu'elles sont en train de subir un harcèlement, comme peut en témoigner Emmanuelle Myoux. Cette podcasteuse, fondatrice de l'agence Newing, a écrit et enregistré une série de podcasts sur le harcèlement scolaire pour

1 Aziz Jellab, « Parier sur la bienveillance à l'école », *Tréma* [En ligne], 52 | 2019, mis en ligne le 01 septembre 2019.

la Fondation d'entreprise Ramsay Santé. « *L'idée de cette série est née car j'entendais beaucoup de témoignages de harcèlement scolaire autour de moi, explique-t-elle. Finalement, je me suis rendue compte que le phénomène touchait beaucoup plus de jeunes que ce que je n'imaginai* ». Ce podcast, qui sera diffusé au dernier trimestre 2021, sur toutes les grandes plateformes d'écoute, donnera la parole aux victimes de harcèlement mais aussi à des experts. « *Notre objectif est de relayer des témoignages pour mettre en lumière les dynamiques qui les construisent : l'effet de groupe, le silence, l'incompréhension et la culpabilité. Cette démarche est nécessaire car on se rend compte que dans de nombreux cas, les victimes ne sont pas conscientes qu'elles vivent un harcèlement. Elles en prennent conscience grâce à une parole extérieure* ».

Une série de podcasts pour laisser la parole aux victimes, aux experts... sans commentaires ni jugements.

Au-delà des expériences de harcèlement en milieu scolaire, le podcast de la Fondation d'entreprise Ramsay Santé s'attache aussi à communiquer sur les solutions qui ont permis à ces jeunes de sortir de l'emprise, « *pour redonner de l'espoir* », précise Emmanuelle Myoux. « *Aujourd'hui, il faut débloquer la parole et montrer qu'on peut lutter contre ce fléau. On peut s'autoriser à être optimiste, sans pour autant relâcher nos efforts* ». À sa sortie, cette série de podcasts pourra servir d'outil de lutte contre le harcèlement scolaire auprès des différents acteurs mobilisés contre ce phénomène. Une manière novatrice de lier les différentes parties prenantes et de prévenir les violences entre élèves. « *On manque d'histoires heureuses, ajoute Hugo Martinez. Il faut dire aux jeunes et à leurs familles que ces situations sont provisoires et qu'il y a une lumière au bout du tunnel.* »

Ces Rencontres Prévention Santé auront permis de rappeler la nécessité d'aller un cran plus loin dans la mise en place de dispositifs de prévention contre le harcèlement scolaire, comme cela se fait dans plusieurs pays où des dispositifs anti-harcèlement d'ampleur se sont multipliés au cours des dernières années.

Au Canada, en Suède ou encore en Australie, les harceleurs identifiés sont immédiatement pris en charge au sein même de l'établissement. Des rencontres orchestrées par les méthodes développées par Anatol Pickas favorisent le dialogue entre harceleur et harcelé et mettent fin au harcèlement dans 70 % des cas.

En Espagne, le système scolaire met un point d'honneur à développer l'empathie et la capacité des élèves à défendre leurs droits pour faire face aux comportements de harcèlement.

En Finlande, l'école apprend aux témoins de situations de harcèlement à ne plus rester passifs devant la violence exercée à l'encontre de leurs pairs, et à agir en brisant le silence.

Quant au Canada et au Royaume-Uni, les pouvoirs publics y ont mis en place des politiques de sanctions qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion des élèves harceleurs. Des mesures dissuasives qui, depuis leur mise en place, ont permis de faire chuter les comportements de harcèlement de moitié au Royaume-Uni.

Des résultats encourageants qui nourrissent l'espoir de voir la situation évoluer de manière probante en France au cours des prochaines années, grâce à une prise de conscience collective.

Nos convictions

Articuler la prévention autour de deux volets. Le premier porterait sur l'acquisition de compétences psychosociales des enfants au sein de l'institution scolaire. Le second verrait la mise en place d'un cadre juridique ferme et dissuasif, sanctionnant les faits de harcèlement scolaire avérés.

Les sites d'information et de ressources sur le harcèlement scolaire

APHEE : harcèlement-entre-eleves.com

Centre Resis : centreresis.org

Centres Relier : centresrelier.org

Comprendre et combattre le harcèlement scolaire – Rapport de mission gouvernementale Erwan Balanant : erwanbalanant.com/2020/10/13/rapport-de-mission-gouvernementale-comprendre-et-combattre-le-harcèlement-scolaire-120-propositions

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports : nonauharcèlement.education.gouv.fr/que-faire/le-harcèlement-cest-quoi

Educat : educat.fr

E-enfance : e-enfance.org

HUGO ! : asso-hugo.fr

L'École des réseaux sociaux : schoolofsocialnetworks.org/fr

Les Papillons : associationlespapillons.org/le-harcèlement-scolaire

Marion la main tendue : marionlamaintendue.com

Mediacteurs nouvelle génération : mediacteurs.com

M'Harcèle Pas : mharcelepas.fr

Prevenance : prevenance-asso.fr

Remerciements

La Fondation d'entreprise Ramsay Santé remercie les personnes ci-dessous pour leur contribution aux Rencontres Prévention Santé 2021. Elles ont, par leur travail et leurs contributions lors de ces webinaires, permis d'engager le dialogue et de dessiner de nouvelles pistes de réflexions pour penser un cadre scolaire sans harcèlement.

Justine Atlan, directrice générale de l'association e-Enfance et du 3018, numéro national contre le cyberharcèlement, membre du comité d'experts contre le harcèlement auprès du ministère de l'Éducation nationale

Erwan Balanant, député de la 8^{ème} circonscription du Finistère, Auteur du rapport de mission gouvernementale « Comprendre et combattre le harcèlement scolaire »

Axel Dauchez, directeur général de [Make.org](https://www.make.org)

Eric Debarbieux, professeur émérite en Sciences de l'éducation, Vice-Président de Prévenance

Daniel Jasmin, co-fondateur des Centres Relier et de l'École des Réseaux Sociaux

Marie-Pierre Lescure, psychopédagogue, Directrice pédagogique de l'association Educat

Dr Jean-Luc Martinez, psychiatre à la clinique des Trois Cyprès

Hugo Martinez, étudiant, président de l'association HUGO !

Emmanuelle Myoux, podcasteuse, fondatrice de l'agence Newing

Maître Valérie Piau, avocate au Barreau de Paris, Droit de l'éducation, droit des élèves et des parents d'élèves

Marie Quartier, professeure agrégée de lettres et licenciée de psychologie, directrice de la formation de l'association Resis

La Fondation d'entreprise Ramsay Santé

Conseil d'administration

- **Pascal Roché**, président du Conseil d'administration de la Fondation d'entreprise Ramsay Santé, directeur général de Ramsay Santé

Les membres Ramsay Santé

- **Lilias Boumelit**, directrice déléguée de l'Hôpital privé de l'Est parisien
- **Corinne Cottin**, directrice de la Pharmacie Groupe
- **Dr François Demesmay**, directeur de l'Innovation médicale et de l'expérience patients
- **Philippe Torcelly**, directeur des Ressources humaines adjoint, France

Les personnalités qualifiées

- **Serge Guérin**, sociologue, professeur à l'INSEEC
- **Patricia Gurveyz**, enseignante chercheuse marketing et comportements des consommateurs AgroParis Tech-INRA
- **Nicolas Hazard**, président d'INCO

Collège scientifique

- **Dr Pierre André Becherel**, dermatologue, Hôpital privé d'Antony
- **Thibault Deschamps**, expert Sport Santé, président du programme Vivons en Forme
- **Dr Stéphanie Gathion**, directrice Département performance opérationnelle de la direction de l'Information et de la donnée médicale
- **Dr Cyril Gauthier**, médecin nutritionniste
- **Pierrick Gomez**, professeur associé de Marketing - NEOMA Business School
- **Claudine Graciès**, directrice des soins Ramsay Santé
- **Corinne Grenier**, professeur et chercheur - Kedge Business School
- **Dr François Jounieaux**, pneumologue, pôle Lille Métropole Ramsay Santé
- **Dr Stéphane Locret**, conseiller médical de la Fondation d'entreprise Ramsay Santé, directeur Recherche et Enseignement de Ramsay Santé
- **Yann Massart**, infirmier en psychiatrie, Etablissement de santé public de la Sarthe

L'équipe permanente de la Fondation

- **Brigitte Cachon**, déléguée générale de la Fondation, directrice de la Communication, de la marque et de la RSE
- **Sylvie Arzelier**, secrétaire générale
- **Laetitia Glad**, chef de projets

COLLECTION FOCUS SUR...

Près de 700 000* élèves sont harcelés chaque année, de l'école primaire au collège, et dans une moindre mesure au lycée. Si le harcèlement scolaire a toujours existé, c'est la tolérance au harcèlement qui a évolué. Et son prolongement sur les réseaux sociaux qui a changé la donne. En France, il a fallu attendre le début des années 2010 pour que les pouvoirs publics se penchent sur la question. 2019 pour que le droit pour chaque élève de ne pas être harcelé à l'école soit inscrit dans le code de l'Éducation. Et juin 2021 pour que soit généralisé, sur tout le territoire, le programme pHARe de lutte contre le harcèlement scolaire.

La Fondation d'entreprise Ramsay Santé, dont la mission est de promouvoir la prévention santé, s'est intéressée à cette problématique qui aujourd'hui déborde largement l'enceinte des cours d'écoles.

Quelle prise de conscience ? Comment les pratiques numériques nourrissent-elles le harcèlement ? Comment former les enfants au vivre ensemble ? Quel cadre juridique clair et quelles sanctions ? Autant de questions auxquelles ce livre blanc tente de faire répondre en restituant les principales pistes d'une enquête citoyenne menée auprès de parents et professionnels de l'éducation sur la prévention du harcèlement ; en rapportant les résultats d'une enquête éclair menée auprès des jeunes sur le sujet et surtout en reprenant les échanges qui ont eu lieu entre les experts, lors des 4^e Rencontres prévention santé de la Fondation d'entreprise Ramsay Santé.

* Source enquête victimation 2015 – DEPP.



@RamsaySante [ramsaysante.com](https://www.ramsaysante.com)
39 rue Mstislav Rostropovitch 75850 Paris Cedex 17

 **FONDATION**
Ramsay Santé